

# RESUMÉS NON TECHNIQUES DES ETUDES D'INCIDENCE ET DE DANGERS

du Dossier de Demande d'Autorisation de  
Modification d'Exploiter des ICPE et d'Extension du  
site

## CENTRE DE RECUPERATION, TRANSIT, REGROUPEMENT, TRI, TRAITEMENT DE DECHETS METALLIQUES ET DE VHU



**société d'exploitation automobile**

41/43 rue Lavoisier  
95220 HERBLAY

*Dossier constitué par la société SEA  
avec la collaboration du bureau d'études ASSYST ENVIRONNEMENT*

DDAE4510v2 du 04/05/2022



#### SIÈGE SOCIAL

7, avenue Désirée 92250 La Garenne-Colombes  
Tél. : +33 1 41 19 94 93 • Fax : +33 1 41 19 94 81  
Courriel : [contact@assystenvironnement.fr](mailto:contact@assystenvironnement.fr)  
[www.assystenvironnement.com](http://www.assystenvironnement.com)

## SOMMAIRE

<b>LIBELLES</b>	<b>Pages</b>
<b>1. Résumé non technique de l'étude d'incidence</b>	<b>3</b>
<b>2. Résumé non technique de l'étude de dangers</b>	<b>17</b>
<b>Annexes (se reporter aux annexes du Dossier)</b>	<b>29</b>

---

# 1. Résumé non technique de l'étude d'incidence environnementale

## 1.1. Etat initial et environnement du site

### 1.1.1. Géologie, hydrologie et hydrogéologie

D'après la carte géologique de l'Isle Adam, le site repose sur la formation géologique des Marnes sur 1 à 3,5 m puis sur une alternance de calcaires (Calcaire de Ducy, Calcaire de Saint Ouen) et des sables (Sables d'Ezainville, Sables de Mortefontaine, Sables de Monceau).

Cette géologie est confirmée par le log géologique validé d'un forage référencé dans la banque de donnée du sous-sol InfoTerre, et localisé à 460 m à l'Ouest du site. Ainsi les marnes peu perméables disposent d'une épaisseur de près de 4 m.

En ce qui concerne la qualité de sols présents au droit du site, le site actuel est exploité depuis au moins 1987 pour notamment une activité de récupération de véhicules hors d'usage, les sols doivent donc y présenter un état de dégradation aux métaux et aux composés types hydrocarbures. L'extension projetée est une zone naturelle puisqu'à l'état boisé, des prélèvements et analyses de sol réalisés courant juillet 2020, ont permis de vérifier que les sols ne présentent pas de dégradation à l'expression d'apport de remblais sauvages en bordure Sud-Ouest

A l'heure actuelle le site actuel est revêtu soit d'une dalle de béton soit d'enrobé de bitume.

D'après les données recueillies, on estime que la première nappe d'eau souterraine est susceptible d'être présente dans les Sables de Montceau, cette formation est propice à la présence d'eau par porosité d'interstices. Ces sables sont susceptibles d'être rencontrés à faible profondeur, entre 4 et 8 m. Le calcaire de Saint Ouen possiblement présent dès 8m est également susceptible d'accueillir une nappe d'eau souterraine mais par porosité de fissures.

Les marnes présentes en surfaces sont peu poreuses et peu perméables. Elles constituent donc une barrière de protection aux transferts de pollution issues de la surface vers les nappes des sables et calcaires sous-jacents.

Après consultation de la banque de données ADES, il existe peu forage d'eaux souterraines sont présents dans un rayon de 2 km. On ne recense aucun forage d'eau souterraine à usage d'Alimentation en Eau Potable sur la commune d'Herblay.

A l'exception de la Seine, qui marque physiquement la limite de la commune au Sud, on ne recense aucun autre cours d'eau à écoulement permanent sur le territoire communal. Ce dernier est scindé en deux bassins versants, celui de la Seine qui collecte grossièrement les eaux de ruissellement de la moitié Sud, celui de l'Oise via le ru de Liesse qui collecte les eaux de ruissellement de la moitié Nord.

Le site SEA appartient au bassin versant du ru de Liesse qui prend naissance à 2 km au Nord-Ouest sur la commune de Pierrelaye et se déverse dans l'Oise à 6,1 km au Nord-Ouest.

A l'échelle du secteur de la zone d'activités, les eaux pluviales sont collectées sur un réseau collectif séparatif lequel se déverse au sein d'un bassin de rétention collectif.

### 1.1.2. Climat

Les précipitations sont bien réparties sur les douze mois de l'année, avec un maximum en décembre (62,7 en moyenne) et un minimum en avril (43,6 mm en moyenne). En moyenne, les températures hivernales sont comprises entre 3,9 et 7,3°C et les températures estivales entre 15,3 et 18,6°C. Ces températures sont le reflet d'un climat tempéré. Les vents dominants sont orientés et varient du secteur Sud-Ouest au secteur Nord-Ouest. Les vents les plus forts (> 8 m/s) viennent majoritairement du secteur Sud-Ouest.

### 1.1.3. Faune et flore

Le site exploité présente actuellement sur toute sa surface l'aspect d'un site entièrement aménagé. Le site est fortement anthropisé avec la présence de 3 bâtiments, de voiries, de clôtures en béton ou grillagées, de zones de transit, tri, traitement de déchets soit en enrobé de bitume soit revêtues d'une dalle de béton. Il ne présente donc plus d'intérêt d'un point de vue du milieu naturel et en particulier faunistique et floristique.

Les parcelles visées par l'extension projetée sont quant à elles entièrement boisées (Bois du Tartre), mais néanmoins placées en zone UE du PLU, celles boisées plus à l'Ouest non concernées par le projet sont placées en zone N.

Ce bois est enclavé entre l'autoroute A15 au Sud-Ouest, la zone d'activité Lavoisier au Sud-Est, un entrepôt logistique au Nord-Est et RD411 qui forme la bretelle d'accès à l'autoroute depuis la RD 14.

Le terrain visé par l'extension a fait l'objet d'une étude Faune Flore en avril et juillet 2017. Aucune espèce de flore ou faune protégée n'y a été recensée.

### 1.1.4. Zones naturelles protégées

L'inventaire des zones naturelles règlementées les plus proches est repris ci-dessous :

- **Sites Natura 2000 :**
  - ◆ **sites de Seine-Saint Denis** (identifiant FR8201653) classée au titre de la **Directive OISEAUX** à **11,3 et 17,6 km au Sud-Est** du site ;
- **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) Type I :**
  - ◆ La Sablonnière de Bessancourt (n° id : 110120021) à 2,7km au Nord-Est.
  - ◆ Le Parc Agricole et Plans d'eau d'Achères (n° id : 110001474) à 3,5 km au Sud-Ouest

La première ZNIEFF de type 2 est la Forêt de Saint Germain en Laye (n° id : 110001359) à 3,5 km au Sud-Ouest.

---

▪ **Zones d'importance communautaire pour la conservation des Oiseaux (ZICO) :**

La **ZICO** la plus proche du site est située à 22 km au Nord-Est du site, il s'agit des Forêts Picardes : massifs des Trois Forêts et de Bois du Roi.

Le **Parc Naturel Régional** du Vexin français (identifiant FR8000030) est situé à 6,2 km au Nord.

En ce qui concerne les composantes de la trame verte et bleu, on note la présence à 190m au Nord-Ouest au-delà de la bretelle d'accès à l'A15 d'un corridor de la sous trame arborée orientée globalement Sud-Ouest/Nord-Est, il est y signalé un point de fragilité (éléments fragments) de cette sous trame liés à des passages difficiles dus au mitage par l'urbanisation. En ce qui concerne les objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleu, le corridor de la sous trame arborée présent à 190 m au Nord-Ouest est à restaurer.

### 1.1.5. Occupation des sols, servitudes

Le site actuel et son extension sont placés en zone UE du PLU d'Herblay approuvé par le conseil municipal le 26 septembre 2019. La zone UE est une zone urbaine en lien avec des activités économiques. La parcelle n°1143 sur laquelle se trouve le site actuel est placée en secteur UE1. Les parcelles cadastrales visées par l'extension sont placées en secteur UE2, sur ce secteur les activités des secteurs secondaires et tertiaires et notamment les industries, entrepôt et bureaux sont autorisés.

Le site n'est pas concerné par une servitude d'utilité publique (SUP). Il est néanmoins concerné par une zone à risque de mouvement de terrain. Le site est également situé le périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre, ici du fait de la présence de l'autoroute A15 (catégorie 1) à 120m au Sud-Ouest et dans le périmètre d'un plan d'exposition au bruit des aérodromes, du fait ici de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle à 27 km à l'Est.

Le site et son voisinage sont concernés par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) de la route RD14 (cf. extrait cartographique annexé au PLU d'Herblay ci-après), il s'agit d'une OAP sectorielle de renouvellement urbain, néanmoins la zone d'extension du site n'est pas concernée par un aménagement projeté lié à la circulation sur le secteur ou à la restructuration du bâti dans le cadre d'une amélioration qualitative du paysage urbain.

Selon les données recueillies sur le site internet de la mairie d'Herblay, la commune d'Herblay est dotée :

- d'un Plan de Prévention du Risque Naturel (PPRN) mouvements de terrain approuvé le 24 mai 2019. Il est dû à la présence d'anciennes carrières souterraines et à la dissolution du Gypse.
- D'un Plan de Prévention des Risques inondations (PPRI) approuvé le 3 novembre 1999 du aux débordements d1035u cours d'eau la Seine.

En ce qui concerne le risque d'inondation par débordement de la Seine, le site SEA n'est pas situé en zone d'aléas d'inondation et au sein des limites des plus hautes eaux connues (crue 1910).

---

En ce qui concerne les autres risques naturels, selon la base de données internet Géorisques, la commune est placée en zone sismique 1 (très faible), le potentiel radon est de catégorie 1 (faible), l'aléa retrait gonflement des argiles est recensé comme moyen. Le bâtiment envisagé fera l'objet d'une étude géotechnique.

#### 1.1.6. Ressources culturelles

Le site n'est inscrit dans aucun des rayons de protection de 500 m de monuments historiques. D'après la base de données cartographique de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), le site ne serait pas localisé à proximité d'un chantier archéologique.

#### 1.1.7. Infrastructures de transport

La zone d'activité est desservie par plusieurs axes et liaisons routières :

- L'autoroute A15, présente à 120m au Sud-Ouest, accès direct à la zone d'activité via l'échangeur n°5.1 puis la RD411 par le Nord,
- La route départementale RD14.

Selon rapport des données de circulation de 2015 produit par le conseil général du Val d'Oise ([www.valdoise.fr](http://www.valdoise.fr)), les données de circulations sur ces voies aux abords du site sont les suivantes :

- 54 652 véhicules par jour sur l'A15 à Pierrelaye en 2013 ;
- 20 111 véhicules par jour sur la RD411 entre l'A15 et la RD14 en 2014 ;
- 17 400 véhicules par jour sur la RD14 en 2015.

L'A15 est classée en catégorie 1, le site SEA est donc inclus dans la distance de 300 m affectée par le bruit.

La RD14 est classée en catégorie 3, le site SEA n'est donc pas inclus dans la distance de 100 m affectée par le bruit.

Le réseau ferroviaire est également bien développé sur Herblay, la Gare qui se situe à 2km au Sud du site est desservie par la ligne de Paris-Saint-Lazare à Mantes-Station par Conflans-Sainte-Honorine. Elle est desservie par les trains du réseau Transilien Paris Saint-Lazare (Ligne J du Transilien). Cette voie de chemin de fer est classée en catégorie 1.

Les aéroports les plus proches sont ceux :

- Du Bourget à 19 km à l'Est Sud Est,
- De Roissy Charles de Gaulle à 24 km à l'Est.

Le site est placé en zone D du plan d'exposition au bruit de de l'Aéroport de Roissy Charles de Gaulle, il s'agit d'une zone de bruit faible comprise la limite extérieure de la zone C ou IP =.

#### 1.1.8. Risques industriels

Selon la base de données internet georisques.gouv.fr il existe plusieurs installations classées sur la commune d'Herblay et celles comprises dans le rayon d'affichage.

A proximité immédiate (<500m) du site, on recense deux exploitations dites à risque en fonctionnement, il s'agit de la SCI FOND D'INVESTISSEMENT PROUDDREED et l'entité Fond d'investissement PROUDDREED, elles sont situées à une trentaine de mètres au Sud-Est du site SEA, il s'agit d'entrepôts couverts concernées par les rubriques ICPE 1510 et 1530 sous enregistrement.

Selon les informations présentes sur le site la base de données [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr), aucun établissement classé SEVESO Seuil Haut n'est présent sur la commune d'Herblay, aucun PPRT n'a donc été nécessaire sur cette commune.

## 1.2. Analyse des effets du site sur son environnement et mesures de réductions

### 1.2.1. Domaine paysager

Le site et son extension sont implantés en bordure Nord d'une vaste zone d'activités laquelle est excentrée de groupements d'habitations.

Compte tenu des nombreux entrepôts présents au voisinage Sud et Est, de la présence d'un bois au Nord et à l'Ouest, le site SEA n'est vraiment visible que depuis sa voie d'accès à savoir la rue Lavoisier au Sud-Est. Il n'est pas visible depuis l'A15 et la RD14 ni depuis la D411, principales voies de circulation proches.

Le site n'est pas visible depuis les quartiers d'habitations les plus proches et celles plus éloignées.

***En conclusion, le site n'aura que peu d'incidence sur le paysage, puisque étant déjà placé au sein d'une zone industrielle, les bâtiments existants sont de couleurs sobres, et s'harmonisent avec ceux du voisinage.***

***L'impact paysager du site sur son environnement est donc faible.***

### 1.2.2. Milieux naturels

Le site actuel de la société SEA est implanté au sein d'une grande zone d'activités. Aux voisinages Sud et Est du site SEA, sont présents des bâtiments type entrepôts logistiques. Son extension se fera sur une partie du Bois du Tartre. Cette partie est néanmoins urbanisable au PLU d'Herblay.

Le terrain visé par l'extension a fait l'objet d'une étude Faune Flore en avril et juillet 2017 par la SARL Expertise Ecologique de l'Environnement. Elle ne met pas évidence d'espèces sensibles protégés.

Enfin, le site et son extension ne sont inscrits dans aucun périmètre de milieux naturels remarquables ou protégés (NATURA 2000, ZNIEFF, Arrêté Biotope, ZPS, ZICO...).

Le plus proche milieu hydraulique naturel en aval est formé par le Ru de Liesse à près de 2 km au Nord-Ouest.

**En conclusion, le terrain d'extension ne présente que peu d'intérêts faunistiques et floristiques, les effets du site sont considérés comme négligeables sur la faune et la flore terrestre et aquatique.**

### 1.2.3. Sols et eaux souterraines

Les contaminations des sols et eaux souterraines peuvent se faire :

- soit de façon chronique par infiltration d'eaux pluviales souillées ou déversements fréquents de produits dangereux ;
- soit de façon exceptionnelle par infiltration de liquides dangereux induits par déversement accidentel suite à la rupture ou le renversement d'un récipient ou par l'infiltration d'eaux d'extinction suite à un incendie.

Les sources potentielles de pollution des sols et des eaux souterraines sur le site sont caractérisées par les emplacements ou activités suivantes :

- Stockages temporaires de déchets métalliques à risques ;
- Stockages temporaires de VHU non dépollués,
- Stockages temporaires de déchets industriels non inertes en mélange ;
- Stockages temporaires de déchets dangereux liquides et solides ;
- Stockage de produits nécessaires au fonctionnement (huiles neuves) ;
- Eventuelles eaux d'extinction d'incendie polluées en cas de sinistre sur le site.

Les eaux pluviales, par lessivage des zones de stockages et installations placées en extérieur, se chargent en éléments polluants (métaux, hydrocarbures) et par infiltration sont susceptibles de polluer les milieux sous-jacents.

Des égouttures peuvent tomber au sol depuis les contenants de stockages de déchets et produits liquides dangereux.

Les véhicules de transport, de manutention, les engins de chantiers, les presses cisailles contiennent des huiles et carburants et peuvent épandre accidentellement ou de façon chronique (fuite non identifiée) des liquides polluants au sol.

Des déversements accidentels ou des ruptures de réservoirs de déchets ou produits liquides dangereux ne peuvent être exclus.

La mise en œuvre d'un revêtement étanche sur les sols vise donc à éviter l'infiltration chronique ou accidentelle, directe ou indirecte de liquides polluants dans les sols, le sous-sol puis les eaux souterraines.

Le site actuel dispose d'une dalle de béton extérieure sur près de 6700m<sup>2</sup> et sur sa partie Ouest d'un enrobé voirie lourde sur 1840 m<sup>2</sup>. Les sols sont donc relativement bien protégés.

L'extension du site fera l'objet d'un aménagement type plateforme bétonnée de 8500m<sup>2</sup>, laquelle sera dédiée aux entreposages de déchets métalliques et VHU.



Les opérations de dépollution des véhicules hors d'usage récupérés sur le site se font strictement à l'intérieur d'un atelier dédié dont les sols sont revêtus d'une dalle de béton en rétention.

Les déchets liquides dangereux tels que ceux provenant de la dépollution des VHU sont stockés dans des réservoirs résistants aux chocs et placés sur bacs de rétention sur dalle béton au sein de l'atelier de dépollution en rétention.

Les déchets métalliques gras tels que les moteurs seront stockés au sein d'un box bétonné sur lequel sera positionné une couverture amovible.

Les produits liquides de fonctionnement sont stockés sur des bacs de rétention.

**L'impact du site sur les sols, les sous-sols et les eaux souterraines peut être considéré comme maîtrisé.**

#### 1.2.4. Eaux

##### - Eau potable

Le site est alimenté en eau du réseau public d'eau potable. Deux branchements sont présents, le premier alimente le bâtiment A Bureaux et le second le bâtiment C magasin de stockage pièces détachées. **Un compteur avec disconnecteur et clapet anti-retour est installé sur chacun des deux points de raccordement réseau public/ réseau privé.**

Le principal usage de l'eau sur le site est dédié aux **besoins sanitaires** (WC, lavabo, douches, réfectoire). De façon occasionnelle, l'eau pourra être employée pour le nettoyage des camions et engins de chantier au moyen d'un nettoyeur haute pression et le remplissage d'appoint de la réserve d'eau incendie.

Aucun procédé de traitement et de nettoyage des déchets utilisant de l'eau potable ne sera mis en œuvre, aucune eau dite industrielle ne sera produite, nous considérons donc que le site ne génère pas d'eaux usées industrielles ou eaux de process.

La consommation en eau de l'installation est en moyenne de **150 m<sup>3</sup> par an**.

***L'impact sur la ressource en eau potable est donc faible.***

##### - Eaux de rejets

Les rejets aqueux du site sont essentiellement constitués :

- des eaux usées domestiques issues des sanitaires et lavabos ;
- des eaux pluviales issues des toitures ;
- des eaux pluviales de ruissellement sur les sols ;
- des eaux occasionnelles de nettoyage des véhicules, engins et bennes ;
- des éventuelles eaux d'extinction d'incendie.

Nous rappelons qu'aucun procédé de traitement et de nettoyage des déchets utilisant de l'eau n'est et se sera mis en œuvre, aucune eau dite industrielle n'est produite. En ce qui concerne les eaux de nettoyage occasionnel des véhicules de transport, engins de chantier et de bennes de transport, leur production est non permanente. Elles sont assimilées à des eaux de ruissellement potentiellement polluées par des boues et hydrocarbures, et sont traitées avec les eaux pluviales de ruissellement.

◆ **Eaux usées domestiques issues des sanitaires (lavabos, WC, douches)**

Des sanitaires sont présents dans le bâtiment A Bureaux ainsi que dans les locaux sociaux situés dans le bâtiment C, des eaux usées sont donc produites, elles sont évacuées via deux branchements sur le réseau collectif public présent sous la chaussée de rue Lavoisier à l'Est. Elles sont transportées et traitées sur la station d'épuration intercommunale d'Achères (78).

Aux abords du site SEA, le réseau est séparatif.

◆ **Eaux pluviales issues des toitures**

Les eaux pluviales issues des toitures sont collectées via des gouttières et des descentes installées en façade puis sont dirigées en surface sur la dalle de béton.

◆ **Eaux pluviales de ruissellement sur les sols**

Sur le site actuel, les aires extérieures sont pourvues de revêtements étanches : dallage béton et enrobé de bitume voirie, lourde, un réseau de collecte achemine les eaux de ruissellement en direction de l'angle Est du site où elles sont épurées au moyen d'un déboureur séparateur d'hydrocarbures SH1 avant rejet sur le réseau collectif présent sous la chaussée de la rue Lavoisier lequel achemine les eaux pluviales de la zone d'activité sur un bassin de rétention et de confinement situé à 40 m à l'Est du site.

Pour l'extension du site, l'imperméabilisation d'une grande partie de sa surface va contribuer à l'augmentation du débit du ruissellement en périodes de pluies. Afin de contenir le surplus d'eaux de pluies et réguler le débit de rejet à l'exutoire, la rétention sera réalisée au moyen d'un bassin enterré de 410 m<sup>3</sup>. La régulation du débit à 2 l/s (prescription du PLU) sera réalisée en sortie par des pompes de vidanges. Le traitement sera ensuite réalisé au moyen d'un décanteur lamellaire séparateur d'hydrocarbures.

◆ **Eaux d'extinction incendie**

En cas d'incendie, les eaux d'extinction se chargent en polluants et sont susceptibles de polluer les sols, eaux souterraines et eaux superficielles.

Sur le site SEA, les sols seront protégés de toutes infiltrations d'eaux d'extinction par la présence de revêtements étanches en béton et en bitume. Les eaux d'extinction suivent le cheminement du réseau de collecte des eaux pluviales et de fait sont susceptibles de polluer les milieux présents en aval. Elles doivent donc être retenues sur le site.

Pour cela une vanne murale d'obturation sera placée en aval sur la canalisation et avant rejet extérieur. Les eaux pourront être retenues dans le futur bassin de rétention enterré visant à tamponner les eaux pluviales de ruissellement par l'arrêt des pompes de vidanges.

Aussi, notons que la zone d'activité dispose d'un bassin étanche collectif de rétention et de confinement.

***En conclusion il en ressort que l'impact des eaux de rejets sera très faible sur la qualité des eaux superficielles, en l'absence notamment de rejet direct.***

### 1.2.5. Air

Aucun traitement thermique de déchets ne sera mis en œuvre. Les seuls rejets atmosphériques issus de l'activité pourraient provenir des gaz d'échappement des engins de chantier et de l'envol de poussières. Une quarantaine de véhicules sont susceptibles de transiter par jour sur le site (apports et expéditions), ce qui correspond à 0,22% du trafic sur la RD14 et 0,07 % sur l'A15, ce qui reste très peu significatif des émissions globales du secteur de gaz CO2 compte tenu du trafic global sur les voies proches du site.

Si besoin, un arrosage des aires permettra de limiter les envols de poussières pendant la phase travaux et pendant la phase d'exploitation.

On peut également noter les vapeurs de carburants lors des opérations de vidange des carburants des VHU mais compte tenu des faibles volumes mis en jeu, les concentrations de COV ne seront pas significatives.

Les 2 presse-cisailles compactent et découpent, elles ne broient pas et n'émettent donc pas de poussières.

***En conclusion, l'impact sur la qualité de l'air sera quasi nul.***

### 1.2.6. Bruit et vibration

Le site est localisé dans une zone à vocation d'activités économiques. Le bruit ambiant environnant provient donc en période de jour des entreprises de la zone, du trafic de véhicules sur les liaisons routières voisines et celles permettant d'accéder au site : la RD 14, la RD411 et surtout l'A15.

Les sources de bruit et de vibration liées à l'activité de transit, tri, conditionnement de déchets sont les suivantes :

- Déchargements et chargements des camions en extérieur ;
- Utilisation des chariots élévateurs pour la manutention diverse ;
- Utilisation de pelles mécaniques avec grappin pour la manutention des déchets métalliques ;
- Compactage découpage des matières métalliques avec les deux presses cisailles thermiques ;

- Choc des pièces métalliques lors de leur manipulation avec le grappin ;
- Trafic routier lié aux camions de transport et aux véhicules des employés du site.

### **Les activités de la société SEA se font aussi bien à l'intérieur des bâtiments qu'à l'extérieur.**

Une quarantaine de rotations de véhicules sont susceptibles d'avoir lieu par jour sur le site (apports et expéditions), ce qui correspond à une part extrêmement faible du trafic des voies routières environnantes.

Les véhicules de transport et les engins de chantier utilisés sur le site sont conformes aux dispositions en vigueur en matière de limitation des émissions sonores. En cas de non-conformité relevé lors d'un contrôle, la société y remédiera aussi tôt en procédant aux travaux nécessaires.

Les horaires habituelles d'ouverture du site sont de 8h à 12h et de 13h à 18h du lundi au samedi. Le site est fermé le dimanche et les jours fériés.

Afin de vérifier la conformité du site vis-à-vis de la réglementation et notamment l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement, des mesures de bruits ont été réalisées le 16 janvier 2019. Il en ressort que les mesures réalisées sur chacune de 4 limites d'exploitation actuelles du site sont inférieures à la limite réglementaire de 70 dB(A).

Des faibles vibrations sont susceptibles de provenir au cours des phases de déchargements des matières sur la dalle de béton. Les bâtiments voisins sont éloignés de ces zones de déchargements.

### ***L'impact acoustique et vibratoire prévisible du site sur son environnement est modéré.***

Pendant les différentes phases de travaux liées à l'extension du site, du bruit proviendra des engins de chantiers et des véhicules de transports des déchets sur le site. Le bruit émis sera faible et très intermittent pendant la journée. La phase de travaux est estimée à 6 mois maximum.

#### **1.2.7. Trafic routier**

**L'impact de la société sur le trafic routier de la zone, estimée à au maximum une quarantaine de véhicules par jour, n'est pas significatif comparé à la fréquentation des axes alentours.**

#### **1.2.8. Émissions lumineuses**

Le site est équipé à l'extérieur de projecteurs halogènes disposés sur les murs des bâtiments. Ces lumières sont utilisées lorsqu'il fait sombre, surtout en période hivernale.

Les bâtiments sont équipés d'éclairage type néon. L'ensemble des éclairages est systématiquement éteint une fois la journée de travail terminée.

---

### 1.2.9. Déchets

L'activité même de la société SEA est la collecte, le transit et le regroupement de déchets et VHU. Les principaux déchets récupérés seront les véhicules hors d'usage, les déchets métalliques non dangereux et dangereux (batteries usagées). Le but étant de regrouper, trier, et reconditionner pour une meilleure optimisation des expéditions en filières de revalorisation adaptées.

Les arrivages de VHU et autres déchets proviennent **de la région Ile de France et des départements voisins et occasionnellement de l'ensemble du territoire français pour les chantiers de démolition.**

Pour l'ensemble des déchets collectés sur le site, la société SEA tient à jour un registre informatique comportant les informations mentionnées à l'Arrêté du 29 février 2012 fixant le contenu des registres mentionnés aux articles R. 541-43 et R. 541-46 du code de l'environnement.

Les arrivages de VHU et autres déchets proviennent **de la région Ile de France et des départements voisins et occasionnellement de l'ensemble du territoire français pour les chantiers de démolition.**

Pour l'ensemble des déchets collectés sur le site, la société SEA tient à jour un registre informatique comportant les informations mentionnées à l'Arrêté du 29 février 2012 fixant le contenu des registres mentionnés aux articles R. 541-43 et R. 541-46 du code de l'environnement.

La collecte des déchets métalliques ne concerne pas non plus les produits explosifs, les engins de guerre, et les déchets radioactifs.

Des déchets seront néanmoins produits par le site :

- ▶ Ceux issus des procédés de « traitement » des VHU :
  - les fluides usagés, les filtres et les batteries issues de la dépollution des véhicules hors d'usage
  - les pièces recyclables issues du démontage des véhicules hors d'usage
- ▶ Ceux issus des systèmes de traitement des eaux pluviales des aires étanches extérieures :
- les boues et hydrocarbures provenant des décanteurs séparateurs à hydrocarbures
  - ▶ Ceux issus des activités de bureaux, des logements de fonction du personnel, du réfectoire du personnel

**Tous les déchets sont expédiés en filières adaptées de valorisation et rigoureusement autorisées par l'administration**

### 1.2.10. Energies

Les énergies utilisées sont :

- L'électricité ;
- Le gasoil non routier (GNR) ;

- 
- Le gasoil routier.

Les consommations d'énergie par an peuvent être estimées pour le site à environ :

- 40 000 kW d'électricité,
- 200 m<sup>3</sup> de gasoil non routier.

**L'impact énergétique sera très modéré.**

### 1.2.11. Odeurs

Les activités et les déchets collectés ne sont pas à l'origine d'émanation odorante. Les déchets récupérés ne sont pas putrescibles.

**Aucun impact lié aux odeurs n'est donc attendu.**

### 1.2.13. Effets potentiels du projet sur la santé des populations riveraines

Les premières habitations se localisent à près de 500 m au Nord-Ouest sur la commune de Pierrelaye, il s'agit de maisons individuelles avec jardin.

Les effets susceptibles de nuire à la santé humaine relèvent du bruit généré par l'activité, de la pollution éventuelle des sols, des eaux, de l'air via des rejets aqueux chroniques, déversements accidentels, et des rejets atmosphériques.

- **La pollution des sols et des eaux**

**En ce qui concerne le milieu sol** présent au voisinage du site, en l'absence de rejet atmosphérique notable et de rejet d'eaux pluviales de ruissellement en surface sur les terrains présents en aval du fait de leur collecte sur site, les sols présents à l'extérieur du site ne seront pas susceptibles d'être contaminés par ce type de rejet.

**En ce qui concerne le milieu eaux souterraines**, une contamination est possible sur site par infiltration dans les sols d'eaux pluviales souillées ayant lessivé les déchets puis par transfert vertical des sols à la nappe souterraine sous-jacente puis par transfert horizontal à l'extérieur du site, **néanmoins une barrière à cette infiltration sera réalisée, tous les sols des zones dites à risques sont et seront revêtus soit d'une dalle de béton soit d'enrobé voirie lourde.**

**En ce qui concerne le milieu hydraulique superficiel**, aucun rejet direct d'effluent liquide n'émanera du site sur le Ru de Liesse à 1,8 km au Nord-Ouest. Les eaux pluviales de ruissellement potentiellement souillées seront toutes collectées sur les aires extérieures étanches à risque au moyen d'un réseau de collecte puis soumises à un traitement épuratoire approprié au moyen de débourbeurs décanteurs lamellaires et séparateurs d'hydrocarbures, le rejet se fera ensuite via le raccordement existant sur le réseau public collectif des eaux pluviales sous la chaussée de la rue Lavoisier à l'Est, réseau qui se déverse dans un bassin de rétention à une 40ème de mètres à l'Est. Ce bassin peut être fermé au moyen d'une vanne d'obturation placée en sortie.

- **Les rejets atmosphériques**

Il n'existera pas de rejet atmosphérique sauf les émissions de poussières diffuses liées au roulage des véhicules et si ce n'est les gaz d'échappement des véhicules à moteurs. Les voies de circulation seront nettoyées si besoin en période sèche. La société SEA s'attachera à limiter les déplacements à vide.

Aucun brulage ne sera opéré sur le site. Aucune contamination des sols à l'extérieur du site par voie aérienne n'est possible puisque les activités ne sont pas à l'origine de rejet atmosphérique permanent.

- **Le bruit**

Les véhicules de transport et les engins de chantier utilisés sur le site sont récents et conformes aux dispositions en vigueur en matière de limitation des émissions sonores. En cas de non-conformité relevée lors d'un contrôle, la société y remédiera aussi tôt en procédant aux travaux nécessaires.

Afin de vérifier la conformité du site vis-à-vis de la réglementation, des mesures ont été réalisées en janvier 2019, les résultats ne montrent aucune non-conformité. L'extension du site n'entraînera pas une augmentation significative du bruit sur l'environnement puisqu'elle ne sera destinée qu'à des entreposages de VHU et déchets industriels. De nouvelles mesures de bruits seront néanmoins réalisées dans les 6 mois suivant la mise en fonctionnement des activités sur l'extension.

Les valeurs limites de bruits sont celles généralement énoncées ci-après :

- Ne pas dépasser la limite de 70 dB(A) en limite de propriété de jour en semaine
- Ne pas dépasser l'émergence maximale de 5 dB(A) de différence entre le niveau ambiant et le niveau résiduel lors du calcul de l'émergence en zone à émergence réglementée de jour en semaine.

### 1.3 Compatibilité avec certains schémas directeurs, plans ou programmes

Les principaux applicables au site SEA sont :

- *le SDAGE 2016-2021 Seine Normandie, adopté le 5 novembre 2015, a été annulé par jugement du 26 décembre 2018, par le tribunal administratif de Paris*
- *Le Plan Local d'Urbanisme d'Herblay*
- *Plan de Prévention du Risque Naturel Mouvement de Terrain approuvé le 24 mai 2019*
- *Plan de Prévention des Risques inondations (PPRI) approuvé le 3 novembre 1999*
- *Le Schéma Régional de Cohérences Ecologiques d'Ile de France adopté le 21 octobre 2013*
- *le Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux de la région Ile de France du 26 novembre 2009*
- *Plan Régional d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés d'Ile de France de novembre 2009*

---

Les activités du SEA ne sont pas incompatibles avec ces plans et schémas mais au contraire permettent d'y répondre compte tenu des activités pratiquées de collecte de déchets industriels et de VHU et de l'ensemble des mesures qui seront adoptées.

#### 1.4. Impact de la phase travaux

Il convient de souligner que le site actuel est déjà aménagé, il se présente comme une plateforme de transit, tri, regroupement, conditionnement de déchets formé de bâtiments d'activités et de stockages, de voies de circulations et d'aires extérieures en enrobé de bitume et d'un dallage de béton.

Des travaux sont envisagés et notamment la réalisation d'une dalle de béton de près de 4500m<sup>2</sup> sur la zone d'extension Nord du site, d'un nouveau réseau de collecte des eaux de ruissellement, ainsi que d'un dispositif de rétention et de traitement associé pour les eaux de ruissellement.

L'impact sera essentiellement lié aux véhicules de transports et engins de chantier.

Afin de réduire l'impact liés aux envols de poussières :

- la vitesse de circulation sur le chantier et aux abords sera aussi réduite que possible,
- un arrosage sera réalisé par temps sec.

Afin de réduire l'impact du bruit sur l'environnement du site, les véhicules, engins et matériels utilisés seront conformes aux normes en vigueur. Les travaux se dérouleront uniquement en période de jour.

Si des déblais de terres sont envisagés, ils seront transportés en filières de recyclage ou centre de stockage approprié.

Les déchets générés seront stockés selon leur nature dans des conteneurs appropriés permettant d'éviter tout risque de pollution des sols, eaux souterraines et eaux superficielles. Leur élimination se fera le plus régulièrement possible.

Les entreprises intervenantes s'attacheront en mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité que leurs travaux impliquent notamment en ce qui concerne le stockage, le transport, l'utilisation de produits dangereux. Elles assureront leur repli de leur matériel, le nettoyage du chantier et des déchets que leurs travaux auront générés.

En cas de déversement accidentel de liquides polluants, des produits absorbants seront épandus immédiatement, puis éliminés en filières autorisées et appropriées ainsi qu'avec les terres impactées.



---

## 2. Résumé non technique de l'étude de dangers

Le résumé non technique de l'étude de dangers du dossier de demande d'autorisation d'exploiter expose :

- les causes externes d'accidents,
- les dangers internes du site et les conséquences des accidents les plus probables, ainsi que les mesures de prévention, protection, d'intervention existantes ou prévues.

### 2.1. Causes externes de phénomènes dangereux et d'accidents

#### ◆ Risques naturels

Les conditions naturelles peuvent être considérées comme un facteur de risque direct pour les installations, comme un facteur aggravant en cas d'incident ou pouvant entraîner une gêne pour le déploiement des secours. Les paragraphes suivants montrent que les conditions naturelles ne sont pas de nature à engendrer de tels risques pour le site SEA.

#### **La foudre :**

La foudre est susceptible de causer des dommages aux personnes et aux équipements. Le risque principal est l'apparition d'un incendie, soit directement par foudroiement sur un stockage de matières combustibles soit indirectement lié à une surtension sur un équipement électrique qui entraîne un échauffement puis un embrasement des matières combustibles à proximité. Le risque secondaire est la détérioration des équipements électriques sensibles.

**Une Analyse du Risque Foudre a été réalisée par la société IMPACT Foudre en novembre 2019. Elle conclut qu'il n'est pas nécessaire de mettre en place des mesures de protections directes et indirectes sur les bâtiments.**

#### **Le vandalisme :**

Le vandalisme conduisant à l'incendie reste un risque à craindre. Le site est entièrement clôturé et fermé à clé pendant les heures de fermetures. Le site est doté d'une télé-vidéosurveillance permanente et d'alarmes anti-intrusion avec centrale d'appel lorsque le site est fermé.

#### **Les inondations**

En ce qui concerne le risque d'inondation par débordement de la Seine, le site SEA n'est pas situé en zone d'aléas d'inondation et au sein des limites des plus hautes eaux connues (crue 1910).

#### ◆ Risques industriels

Selon les informations présentes sur le site de la DRIEE et la base de données Géorisques, aucun établissement classé SEVESO Seuil Haut n'est présent sur la commune d'Herblay, aucun PPRT n'a donc été nécessaire sur cette commune.

En ce qui concerne les autres ICPE, à proximité immédiate (<500m) du site, on recense deux exploitations dites à risque en fonctionnement, il s'agit de la SCI FOND D'INVESTISSEMENT PROUDDREED et l'entité Fond d'investissement PROUDREED, elles sont situées à une trentaine de mètres Sud-Est du site SEA, il s'agit d'entrepôts couverts concernés par les rubriques ICPE 1510 et 1530 sous enregistrement.

Compte tenu néanmoins des distances d'éloignement celles-ci ne sont pas de nature à impacter le site en cas d'accident (incendie, déversement).

#### ◆ Aéronef

Les aéroports les plus proches sont ceux :

- Du Bourget à 19 km à l'Est Sud Est,
- De Roissy Charles de Gaulle à 24 km à l'Est.

Les aérodromes les plus proches sont ceux de :

- De Pontoise-Cormeilles-en-Vexin à 13 km au Nord-Ouest,
- Des Muraux à 15 km à l'Ouest.

Il n'est pas possible d'affirmer que le risque lié à la chute d'un avion sur le site SEA soit nul mais il reste très peu probable. Cela entraînerait outre les dégâts matériels, et très certainement un incendie.

### 2.2. Causes internes de phénomènes dangereux et d'accidents

Les activités sur le site SEA, à savoir la récupération de déchets non dangereux et dangereux présentent trois dangers principaux par ordre de probabilité d'occurrence :

- incendie
- déversement de produits polluants liquides sur le sol
- explosion

#### ● Incendie

Les stockages de déchets composés d'une part non négligeable de matières combustibles et ceux présentant des risques d'**incendie** de par leurs propriétés physiques et chimiques d'inflammabilités (point d'éclair, pouvoir calorifique, température d'auto-inflammation, etc.), sont :

- ✚ les VHU non dépollués et ceux dépollués en tas à compacter et compactés,
- ✚ le platine et DEEE ;
- ✚ les pneus usagés ;
- ✚ les déchets industriels non dangereux en mélange ou prétriés valorisables de type papiers, cartons, plastiques, bois et ultimes peu ou non valorisables.

Les déchets de métaux ferreux et non ferreux sont considérés comme incombustibles. Les produits de fonctionnements (huiles) et les déchets dangereux (liquides usagés issus de la

dépollution) sont stockés en petites quantités soit sur bacs de rétention soit sein de réservoirs aériens fermés avec double enveloppe.

- **déversement de produits polluants liquides sur le sol**

La présence sur le site de VHU, de réservoirs contenant des liquides polluants, des batteries usagées peut être à l'origine d'une pollution des sols par déversement accidentel ou rupture d'un réservoir.

Les engins de manutention, les presses cisailles, les camions ou autres véhicules présents le site peuvent présenter des fuites et, par écoulement gravitaire, polluer les sols.

Les chariots de manutention, les pelles mécaniques, et autres engins de chantier seront contrôlés de façon annuelle, en cas de fuite constaté, l'appareil sera mis à l'arrêt et réparé immédiatement.

- **Explosion**

Le risque d'explosion sur le site est quasi nul, les engins de guerres et munition sont interdits, les réservoirs métalliques ayant contenu des gaz sous pression ne sont acceptés que s'ils sont percés et dégazés. Les batteries au lithium ne sont également collectées sur le site.

Les équipements de fonctionnement tel que presses cisailles ne sont pas susceptibles de générer de poussières pouvant créer un risque d'explosion. Ces opérations se font à l'air libre en extérieur.

Le risque d'explosion sur le site est lié à la présence de réservoirs d'essence, de réservoirs contenant des GPL sur les véhicules à dépolluer. Les airbags et prétensionneurs sont neutralisés par enlèvement en premier lieu de la batterie, qui a pour conséquence un déchargement des condensateurs. Les VHU avec GPL ne sont acceptés que s'ils ont été au préalable dégazés et neutralisés par un garage spécialisé.

### 2.2.1. Analyse préliminaire des risques et mesures de prévention

L'analyse préliminaires des dangers présentés par installation en cas d'accident est présentée ci-après sous forme de tableau. Y figure également les mesures de prévention qui seront adoptées.

Installations	Accident potentiel	Cible	Mesures de prévention/protection mises en œuvre
<b>Bureaux, locaux sociaux</b>	- Incendie	- Propagation de l'incendie - Dégagement de fumées - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées	- Contrôle des installations électriques - Interdiction de fumer - Présence d'extincteurs - Personnels formés à l'utilisation des extincteurs - Détecteurs de fumées - télésurveillance

Installations	Accident potentiel	Cible	Mesures de prévention/protection mises en œuvre
<b>Stockage de produits liquides inflammables : Liquides issus de la dépollution (Huiles usagées, carburants, liquide de refroidissement, etc.) et liquide de fonctionnement des engins et véhicules</b>	- Incendie (feu de flaque)	- Propagation du feu au voisinage - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées	- Contrôle des installations électriques - Interdiction de fumer - Présence d'extincteurs à proximité et personnels formés à leur utilisation - Affichage de consignes de sécurité - faibles quantités mises en œuvre
	- Pollution accidentelle du sol et eaux	- Pollution du sous-sol	- Dépotage toujours réalisé en présence de 2 personnes dont une au voisinage de la vanne de coupure du camion - Présence d'absorbant - Zone de dépotage imperméabilisée reliée à un séparateur d'hydrocarbures - atelier de dépollution en rétention (béton) - faibles volumes mis en jeu
	- Incendie (feu de flaque)	- Propagation du feu au voisinage - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées	- Interdiction de fumer - Contrôles des installations électriques - Présence d'extincteurs - faibles volumes stockés pour les liquides hors sols
	- Pollution accidentelle du sol et eaux	- Pollution du sous-sol	- bacs de rétention pour les réservoirs hors sol - Affichage de consignes de sécurité - Produits absorbants - faibles volumes mis en jeu
	- Incendie (feu de flaque)	- Propagation du feu au voisinage - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées	- Interdiction de fumer - Présence d'extincteurs à proximité - Remplissage des engins toujours réalisé en présence de 2 personnes formées au risque - faibles volumes mis en jeu
	- Pollution accidentelle du sol	- Pollution du sous-sol	- Présence d'absorbant - Zone imperméabilisée reliée à un séparateur d'hydrocarbures
<b>Stockage de VHU non dépollués</b>	- Incendie	- Propagation du feu au voisinage - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées	- Interdiction de fumer sur le site - Permis feu à proximité - Présence d'extincteurs, et de sables à proximité - entreposage en ilots espacés afin d'éviter propagation
	- Pollution accidentelle des sols et des eaux	- Pollution du sol, sous-sol et eaux	- Zone de stockage imperméabilisée (dalle de béton) avec récupération et confinement possible
<b>Dépollution de VHU</b>	- Pollution accidentelle des sols	- Pollution des eaux et du sous-sol - Contamination du milieu récepteur	- Vidange par gravité et stockage direct au sein des contenants - Bâtiment atelier avec dalle de béton en rétention et à l'abri des intempéries en rétention - Présence d'absorbants à proximité - faibles volumes mis en jeu
	- Incendie au sein de l'atelier	- Propagation du feu au voisinage	Stockage des produits en faibles quantités au sein de futs métalliques de 220 l Présence d'extincteurs à proximité - faibles volumes mis en jeu
	- Explosion localisée à l'atelier	- Personnel blessé	Atelier de dépollution bien ventilé en phase de dépollution de VHU, matériel adapté, personnel formé, interdiction de fumer
<b>Stockage de VHU dépollués</b>	- Incendie	- Propagation du feu au voisinage - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées	- Retrait des liquides inflammables - Interdiction de fumer sur le site - Permis feu à proximité - Présence d'extincteurs à proximité - entreposage en ilots espacés afin d'éviter propagation

Installations	Accident potentiel	Cible	Mesures de prévention/protection mises en œuvre
	- Pollution des sols et des eaux	- Pollution du sol, sous-sol et eaux	- Retrait des liquides et autres produits dangereux - Collecte et récupération et traitements des eaux de pluies de ruissellement
<b>Stockages de DIND valorisables en mélange et triés</b>	- Incendie	- Propagation du feu au voisinage - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées	- Interdiction de fumer sur le site - Permis feu à proximité - Présence d'extincteurs à proximité - Possibilité d'isoler le site - Entreposage en faibles quantités au sein de bennes
<b>Stockage de déchets ultimes en mélange</b>	- Incendie	- Propagation du feu au voisinage - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées	- Interdiction de fumer sur le site - Permis feu à proximité - Présence d'extincteurs à proximité - Possibilité d'isoler le site - Entreposage en faibles quantités au sein de bennes
<b>Stockage de pneus usagés</b>	- Incendie	- Propagation du feu au voisinage - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées	- Interdiction de fumer sur le site - Permis feu à proximité - Présence d'extincteurs à proximité - Stockage au sein d'un box mur béton coupe-feu - élimination fréquente afin de limiter le volume sur site - Possibilité d'isoler le site
<b>Stockage ferrailles, métaux et carcasses de VHU</b>	- Pollution des sols et des eaux	- Pollution du sol, sous-sol et eaux	- Zone de stockage imperméabilisée au moyen d'une dalle de béton avec confinement possible dans la cuve de rétention - Possibilité d'isoler le site
<b>Entreposage de batteries usagées</b>	- Pollution des sols	- Personnel brûlé par l'acide - Pollution du sol - Contamination des eaux	- Stockage en bennes spéciales étanches sur dalle de béton - Présence d'une réserve de poudre absorbante neutralisant les acides (carbonate de calcium) - Sol bétonné
<b>Stockage de moteurs</b>	Pollution des sols et des eaux	- Pollution du sous-sol - Contamination des eaux	- Stockage des moteurs en bennes étanches sous abri sur dalle de béton en rétention et raccordée à un séparateur d'hydrocarbures - Présence d'absorbants
<b>Oxycoupage</b>	- Incendie	- Propagation du feu au voisinage - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées	- Affichage de consignes de sécurité - Interdiction de fumer sur le site - Permis feu à proximité - Présence d'extincteurs à proximité - Pas de stockage de matières combustibles à proximité
<b>Utilisation d'engins de chantier : pelles mécaniques, chariots élévateurs et camions</b>	- Pollution accidentelle des sols et des eaux	- Pollution du sol, sous-sol et eaux	- Zone de travail imperméabilisée (dalle de béton) avec récupération et traitements des eaux de ruissellement (séparateur d'hydrocarbures) - Contrôle visuel quotidien des opérateurs - Vérification périodique réglementaire et si anomalie constat, réparations sous 3 mois. - Présence d'absorbants à proximité - faibles volumes mis en jeu
<b>Dispositifs de traitement des eaux pluviales de ruissellement</b>	- Pollution accidentelle des sols et des eaux	- Pollution du sol et sous-sol - Contamination des eaux	- Entretien annuel des débourbeurs séparateur d'hydrocarbures - Contrôle annuel de la qualité des eaux de rejets - Possibilité d'isoler le site - mise en place d'un nouveau dispositif type décanteur lamellaire avec alarmes de niveaux des boues et hydrocarbures - Alarmes de niveaux
<b>Local de stockage des Pièces détachées destinées à la vente</b>	- Incendie	- Propagation du feu au voisinage - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées	- Interdiction de fumer sur le site - Présence d'extincteurs et de sables à proximité - Rayonnage – espaces entre les pièces stockées - Présence de détecteurs de fumées - Trappes de désenfumage en toiture
<b>Utilisation d'une presse cisaille et d'une</b>	- Pollution accidentelle des sols et des	- Pollution du sol, sous-sol et eaux	- Zone de travail imperméabilisée (dalle de béton) avec récupération et traitements des eaux de ruissellement (séparateur d'hydrocarbures)

Installations	Accident potentiel	Cible	Mesures de prévention/protection mises en œuvre
presse à paquet	eaux		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle visuel quotidien des opérateurs</li> <li>- Vérification périodique réglementaire et si anomalie constat, réparations sous 3 mois.</li> <li>- Présence d'absorbants à proximité</li> <li>- faibles volumes mis en jeu</li> </ul>
	- Incendie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Propagation du feu au voisinage</li> <li>- Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Affichage de consignes de sécurité</li> <li>- Interdiction de fumer sur le site</li> <li>- Permis feu à proximité</li> <li>- Présence d'extincteurs à proximité</li> </ul>

Compte tenu des futures mesures de prévention, l'analyse préliminaire des risques ne montre aucune **défaillance critique**.

**Les risques secondaires ou moyennement critiques** seront :

- ✚ Une pollution accidentelle des sols et une corrosion des aires étanches liées au renversement de batteries usagées et autres déchets liquides dangereux.

Les mesures pour réduire ce risque sont :

- ⇒ Bac de stockage adaptés et résistant aux acides
- ⇒ Présence de produit neutralisant
- ⇒ Elimination régulière du site

- ✚ la pollution accidentelle des sols liée aux stockages et à la manipulation de liquides polluants (carburants, huiles), à l'utilisation d'engins de chantier ;

Les mesures pour réduire ce risque sont :

- Aire étanche type dalle de béton avec possibilité de rétention confinement ;
- Réservoirs de liquides au sein de cuves spéciales associés à un dispositif de rétention ;
- Présence d'absorbants ;

- ✚ l'incendie lié à l'inflammation des déchets combustibles : déchets en mélange et triés de papiers, cartons, bois, plastiques, déchets en mélange ultimes, pneus, VHU non dépollués ;

Les mesures pour réduire ce risque sont :

- l'affichage des consignes de sécurité et notamment la stricte interdiction de fumer,
- la présence d'extincteurs appropriés au type de feu à éteindre,
- limiter le volume de stockage en réalisant des éliminations aussi fréquentes que possible,
- la formation et la sensibilisation du personnel,
- des vérifications annuelles des installations électriques et des engins mécaniques afin d'éviter les risques de court-circuit électriques et de ruptures de réservoirs ou flexibles (carburants, huiles),
- Permis de feu en cas de travaux, éloignement de la zone de découpe au chalumeau ;
- Fractionnement des stockages

### 2.2.2. Evaluation des conséquences pour les deux accidents les plus probables

Après avoir présenté l'ensemble des dangers que peut présenter l'installation, que leurs causes soient d'origine internes ou externes, deux scénarios ont été retenus afin de prévoir les conséquences de tels accidents sur l'environnement extérieur du site. Les deux scénarios d'accidents retenus correspondent aux situations les plus à risques et les plus plausibles identifiées sur le site :

- ▶ **L'incendie**
- ▶ **Le déversement de produits polluants sur le site**

- **Effets des flux thermiques en cas d'incendie**

L'objectif est de déterminer la densité de flux thermique radiatif (en kW/m<sup>2</sup>) reçu par un élément extérieur, notamment l'homme, sachant que les valeurs seuils retenues dans le cadre d'une étude de dangers sont :

- **SEUIL DES BRULURES SIGNIFICATIVES OU DES EFFETS IRREVERSIBLES** (il correspond chez l'homme à une douleur au bout de 30 secondes et des brûlures irréversibles au bout d'environ 1 minute)

= 3 kW/m<sup>2</sup> pour une durée d'exposition d'une minute.

- **SEUIL DE LETALITE OU DES EFFETS LETAUX** (limite à ne pas dépasser pour le corps humain normalement vêtu ; il correspond sensiblement à une probabilité de mortalité de 1% pour une exposition d'une minute)

= 5 kW/m<sup>2</sup> pour une durée d'exposition d'une minute.

- **SEUIL D'EFFET DOMINO** (dégâts graves sur les structures)

= 8 kW/m<sup>2</sup>.

Les scénarios d'incendies étudiés seront ceux qui ont le plus de probabilité de se produire compte tenu de l'analyse de l'accidentologie du site SEA des sites d'activités semblables, puis de l'analyse préliminaire des risques.

**Ainsi, pour le site SEA, 7 scénarios d'incendies ont été retenus :**

- ✚ Scénario 1 : Entreposage de VHU non dépollués (ilot de 20 VHU)
- ✚ Scénario 2 : Entreposage de VHU dépollués en attente de démontage (ilot de 20 VHU)
- ✚ Scénario 3 : Entreposage de VHU dépollués en attente de compactage (72VHU)
- ✚ Scénario 4 : Entreposage de VHU dépollués compactés (500 VHU)
- ✚ Scénario 5 : Entreposage des ferrailles légères de mauvaise qualité (platin) et DEEE
- ✚ Scénario 6 : Entreposage des roues pneumatiques
- ✚ Scénario 7 : Stockage de déchets industriel non dangereux bois, cartons, plastiques et ultimes en bennes

Compte tenu de la nature des stockages et de leur typologie, les calculs de flux thermiques ont été réalisés au moyen des formules de calcul issues de guides techniques.

Les résultats des calculs de flux thermiques sont donnés dans le tableau ci-après.

N° Scénarii Incendie	1	2	3	4	5	6	7
D <sub>eq</sub> (m)	8,3	8,3	14,75	12	17,11	7,72	<b>8,80</b>
S <sub>sol</sub> (m <sup>2</sup> )	157,70	157,70	225	300	325	60,2	<b>90,24</b>
H <sub>flamme</sub> (m)	3,94	3,94	6,64	8,15	10,97	<b>8,36</b>	<b>4,22</b>
Débit de masse surfacique (kg/m <sup>2</sup> .s)	0,00286	0,00247	0,00307	0,00307	0,00433	0,021	0,00966
Chaleur moyenne de combustion (kJ/kg)	5920	5450	6768	6768	8432	18000	16326
Pouvoir émissif moyen (kW/m <sup>2</sup> )	5,177	4,859	6,034	6,034	8,12	18	16,8
Distance (m) / 8 kW/m <sup>2</sup> EFFET DOMINO	<b>0,84</b>	<b>0,76</b>	<b>1,63</b>	<b>1,65</b>	<b>3,05</b>	<b>4,93</b>	<b>5,21</b>
Distance (m) des effets létaux : 5 kW/m <sup>2</sup> (m)	<b>1,53</b>	<b>1,36</b>	<b>3,11</b>	<b>2,95</b>	<b>6,55</b>	<b>7,01</b>	<b>6,84</b>
Distance (m) des brulures significatives : 3 kW/m <sup>2</sup>	<b>4,37</b>	<b>4,23</b>	<b>8,24</b>	<b>6,82</b>	<b>11,55</b>	<b>9,84</b>	<b>8,82</b>
Flux (kW/m <sup>2</sup> ) reçu au niveau de la limite d'emprise du site <u>sans tenir compte d'un éventuel effet coupe-feu de structures existantes*</u>	2,84	2,67	0,83	4,01 >3 mais <5	0,43	4,54 >3 mais <5	1,52
Flux résiduel reçu tenant compte d'une structure pare-flamme	NC	NC	NC	1,90 <3 Mur en mégablocs béton E120 à réaliser	NC	2,38 <3 Mur en mégablocs béton E120 à réaliser	NC
T : durée du sinistre (H)	2h23	3h00	5h15	27h43	14h21	3h23	14h04

Les résultats des calculs des distances d'effets montrent que des flux de 3 et 5 kW/m<sup>2</sup> engendrés par les scénarii d'incendies pour les stockages susceptibles de brûler seront confinés à l'intérieur des limites du site à l'exception de ceux engendrés par les scénarios 4 et 6.

Pour le scénario d'incendie n°4 (VHU compactés à éliminer), seul le flux de 3 kW/m<sup>2</sup> sortirait des limites du site. A ce niveau, sur la limite d'exploitation, il sera réalisé un mur en méga blocs de béton plein sur 30 m de longueur et 5m de hauteur et 50 cm d'épaisseur. Ce dispositif étant étanche aux flammes d'une durée de 120 minutes, le flux de 3 kW/m<sup>2</sup> restera ainsi confiné sur le site.

Pour le scénario d'incendie 6 (pneus usagés), les flux de 3 kW/m<sup>2</sup> dépasserait la limite de propriété, néanmoins la réalisation d'un mur en méga blocs de béton autour du stockage et son éloignement à la limite permettront de confiner les deux flux l'intérieur du site.

Une cartographie des distances d'effets des flux de 3 kW/m<sup>2</sup> et 5 kW/m<sup>2</sup> est portée en **annexe 25** tenant compte de murs coupe-feu en blocs de béton existant et envisagés au niveau de la limite d'exploitation Ouest et au niveau du box d'entreposage des pneus.



---

**En conséquence, la modélisation des flux thermiques d'incendie des stockages susceptibles de brûler, montre que les effets seront sans conséquence pour des personnes ou des structures présentes à l'extérieur du site.**

Les scénarios d'incendie des stockages étudiés n'engendrent pas d'effet domino (distance > flux de 8 kW/m<sup>2</sup>, rayon rouge sur cartographie en [annexe 25](#)) entre eux. Les stockages proches ont été étudiés d'emblée au sein d'un même scénario d'incendie.

**- Effets des flux toxiques**

Les flammes sont produites par la réaction de combustion entre le gaz combustible et l'oxygène de l'air. Dans le cas des incendies, la réaction d'oxydation est rarement totale, et on assiste à la production de divers produits de décomposition des combustibles. On identifie pour l'essentiel :

- Des suies ou poussières constituées d'éléments imbrûlés de petites tailles emportés dans le flux des gaz de combustion. Ces éléments ont deux effets possibles : une opacification de l'atmosphère et parfois un effet toxique par inhalation ;
- Du dioxyde de carbone CO<sub>2</sub> et de la vapeur d'eau, dont la production est variable en fonction de la température des flammes et de la nature du combustible ;
- Des produits de décomposition plus spécifiques engendrés par la nature des combustibles (CO, SO<sub>2</sub>, NO<sub>2</sub>, HCN, HCl, H<sub>2</sub>S...).

Ces substances sont présentes dans les fumées soit sous forme gazeuse soit sous formes liquides ou encore absorbées dans les particules de suies.

L'objectif est de déterminer les concentrations en polluants émis par les fumées et vérifier si elles présentent des risques de toxicité pour les personnes extérieures.

**L'évaluation des flux toxiques engendrés par les scénarios d'incendies des stockages les plus pénalisants ou majorants ont été étudiés, à savoir ceux qui produiront le plus de produits de décomposition toxique (en nature et quantité) :**

- **Scénario 4 : incendie généralisé des VHU compactés ;**
- **Scénario 5 : incendie généralisé du platine et des DEEE ;**
- **Scénario 6 : incendie généralisé des pneumatiques usagés.**

*L'application du modèle de dispersion des fumées a permis d'évaluer les concentrations de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone, de chlorure d'hydrogène, de dioxyde d'azote, de cyanures d'hydrogènes, de dioxyde de soufre d'imbrûlés et de suies dans l'atmosphère proche de l'incendie.*

*Dans le cas d'un développement d'incendies engendrés par les 3 stockages de déchets les plus pénalisants (natures et quantités de polluants produits), à savoir des VHU compactés, du platine, des pneus usagés, les concentrations au sol en CO, CO<sub>2</sub>, HCL, NO<sub>2</sub>, SO<sub>2</sub>, HCN, Imbrûlés n'entraînent pas d'indice de toxicité globale des fumées supérieur à 1, impliquant dès lors un risque d'intoxication négligeable pour les sociétés voisines et les populations environnantes. Les concentrations en suies induisent un risque d'opacité négligeable pour les voies de circulation environnantes.*

---

### 2.3. Méthodes et moyens d'intervention en cas d'accident

#### Moyens de prévention et de lutte contre l'incendie

Il est strictement interdit de fumer sur le site de la société SEA. Afin de renforcer cette interdiction, des pancartes sont installées sur l'ensemble du site et en particulier au niveau des zones de matières à risque combustibles : Atelier de dépollution, zone de stockages des huiles et du GNR.

Les points lumineux ne sont pas susceptibles d'être heurtés en cours d'exploitation. En journée, une dizaine de personnes sont présentes en permanence sur le site, donc un incendie peut être détecté rapidement. Le responsable chantier et les employés du site disposent de téléphones cellulaires portables et pourront donc prévenir immédiatement les autres employés présents dans les bâtiments ainsi que le cas échéant les secours.

Des contrôles périodiques sont effectués annuellement par un organisme agréé au niveau des installations électriques du site afin de contrôler leur bon fonctionnement ainsi que sur les dispositifs de sécurité.

La zone de découpage au chalumeau est éloignée des matières potentiellement combustibles et zones de stockage de déchets à risques.

Les réservoirs de liquides inflammables tels que les huiles sont éloignées des voies de circulation et ne peuvent donc être heurtés par des véhicules et des engins de chantier.

Afin de limiter le risque d'apparition d'incendies d'origine criminelle, le site dispose d'une clôture de 2,5 à 5 m de hauteur. En dehors des heures d'ouvertures, il est systématiquement fermé à clé, Une télésurveillance du site (alarme, caméras) est assurée par une société de surveillance toutes les nuits et également le jour le Dimanche.

Des détecteurs automatiques de fumées sont présents dans les bâtiments.

Tous les véhicules de l'exploitation disposent d'un extincteur de type ABC.

La société SEA dispose d'extincteurs en nombre et nature appropriés. Leurs vérifications se font tous les ans par une société spécialisée. En cas de dysfonctionnement suite à la vérification périodique annuelle, ils sont remplacés et/ou rechargés dans les 3 mois.

Un tas de sables voué à l'extinction par étouffement de tout départ d'incendie sera également présent sur site.

**Le Centre d'Incendie et de Secours le plus proche se situe au 59 boulevard de Verdun à Herblay, il s'agit d'un centre d'intervention (18 en cas d'urgence), à environ 3,5 km soit à environ 5 minutes en voiture.**

Depuis l'entrée du site, une voie d'accès d'au moins 4 m de largeur revêtue d'enrobé ou de béton permet d'accéder à l'ensemble des bâtiments et à l'ensemble des zones de stockages extérieures présentes sur le site et son extension (cf. plan d'ensemble en [annexe 6](#)).

#### **Besoins en eau d'extinction**

Selon le principe du document D9, le **débit minimum requis est estimé pour le site à 150 m<sup>3</sup>/h**.

On recense 4 bouches d'eau incendie, au-devant du site SEA, sur la rue Lavoisier. Ces poteaux permettent de fournir chacun 60 m<sup>3</sup>/h à une pression d'1 bar selon les informations transmises par le service voirie et réseaux, protection incendie de la ville d'Herblay. **Néanmoins en complément afin de respecter la prescription de l'article 20 de l'arrêté ministériel du 26 novembre 2012, une réserve souple de 120m<sup>3</sup> avec raccord pompier sera donc placée sur l'extension du site afin que tout point du site soit à moins de 100m d'un hydrant** (cf. plan d'ensemble en [annexe 6](#)).

#### **Rétention des eaux d'extinction**

En considérant un besoin en eau de 150 m<sup>3</sup>/h et une durée théorique minimale de sinistre de 2 heures, la quantité totale d'eau utilisée sera de 300 m<sup>3</sup>.

Le volume de rétention des eaux d'extinction est calculé selon le document D9A pour 2 heures d'incendies. Le volume total de liquide à mettre en rétention est de **465,65 m<sup>3</sup>**. Ce volume comprend un volume apporté également par les eaux pluviales de ruissellement.

⇒ **Les eaux d'extinction suivront le cheminement des eaux de ruissellement sur les aires étanches et seront donc retenues sur site par fermeture d'une première vanne manuelle d'obturation placée en aval du site actuel puis par arrêt sur l'armoire électrique de commande des pompes de vidange placées en sortie du bassin de rétention enterrés des EP de l'extension.**

⇒ **La rétention des eaux pourra ainsi se faire dans le futur bassin enterré de rétention des EP d'un volume utile de 410m<sup>3</sup> à réaliser sur l'extension du site puis sur la dalle de béton qui pourra retenir une lame d'eau d'une hauteur moyenne d'au moins 2 cm soit sur 8500m<sup>2</sup> près de 170m<sup>3</sup>.**

Notons par ailleurs que la zone d'activité dispose également d'un bassin de rétention/confinement. Il pourra servir au besoin de façon complémentaire.

#### **Gestion des eaux d'extinction**

Une analyse des eaux d'extinction stockées et retenues sera réalisée. Dans le cas d'une incompatibilité avec le milieu récepteur, les eaux seront récupérées par pompage par une entreprise spécialisée afin d'être traitées par une installation appropriée.

#### **Moyens de lutte contre la présence d'objets radioactifs**

---

**La société SEA possède un portique de détection de la radioactivité.** Il est placé au niveau du pont bascule d'entrée des matières. Dès lors, en cas de détection de radioactivité dans un chargement arrivant, le responsable bascule/réceptionnaire enclenchera la procédure requise.

#### **Moyens d'intervention en cas d'accident corporel**

En cas d'accident, et selon la gravité, les moyens suivants pourront être utilisés :

- ⊕ Utilisation de la trousse de secours placée dans les bureaux ;
- ⊕ Appel du médecin ;
- ⊕ Appel des **pompiers 18 ou 112** et/ou du **SAMU du Val d'Oise – centre 15 puis transfert vers le centre hospitalier désigné.**



## ANNEXES

**Se reporter aux annexes du dossier**